

Décision

Générale

colonial

Décision n° 164/PERS portant nomination par intérim du chef du service de Législation et d'Administration générale .

n° 164/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
23 juillet 1975

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1975

Date du numéro
10 août 1975

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afras et des Issas, Vula loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

Vu le décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas : Vu la décision n° 603/PERS du 11 juin 1975 portant nomination de M. Loyzance en qualité de Chef du service de la Législation et de l'Administration générale, pendant la durée du congé administratif de M. Vinciguerra.

Vu la décision ne 574/PERS du 6 avril 1971 portant nomination de M; Mugnier-Pollet en qualité . chef du service du Personnel de l'Etat

Vu les nécessités du service

Sur proposition du Haut-Commissaire de la République,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er—M Mugnier-Pollet Jean-François, chef du service du personnel de l'Etat, est, cumulativement avec ses fonctions, nommé chef du service de la Législation et de l'Administration générale par intérim, pendant l'absence de M. Loyzance Alexandre, administrateur en chef de classe exceptionnelle des Affaires d'outre -mer.

Art. 2

—La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation : au -Commissaire JEAN FROMENT.